



HAL
open science

Les logiciels libres et open source dans les bibliothèques françaises

Claire Scopsi

► **To cite this version:**

Claire Scopsi. Les logiciels libres et open source dans les bibliothèques françaises. Fabrice Papy. Evolutions sociotechniques des bibliothèques numériques, Hermes-Lavoisier, 2010. <hal-01967961>

HAL Id: hal-01967961

<https://hal.science/hal-01967961v1>

Submitted on 1 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Claire Scopsi, 2010. Logiciels libres et open sources dans les bibliothèques françaises (55000 signes), in "Evolutions sociotechniques des bibliothèques numériques", Fabrice Papy (direction scientifique), Hermes-Lavoisier, Traité des sciences et techniques de l'information, série Environnements et services numériques d'information, décembre 2010.

Les logiciels libres et open source dans les bibliothèques françaises¹

1 Introduction

Les modèles de développement de logiciels libres et open source, s'ils présentent quelques différences, ont en commun de prôner le développement collaboratif et bénévole de logiciels au sein de communautés d'utilisateurs/concepteurs (souvent organisées de façon virtuelle sur des plateformes internet) et la possibilité pour quiconque de télécharger gratuitement les programmes. Ils s'opposent directement au modèle du logiciel dit « propriétaire » dont le code n'est pas lisible ou modifiable et dont l'utilisation est soumise au paiement de droits.

Depuis 2003 un nombre croissant bibliothèques françaises a adopté des logiciels libres soit pour assurer des fonctionnalités occasionnelles ou périphériques de l'activité bibliothéconomique, soit pour endosser la fonction « cœur de cible » de l'activité : la gestion intégrée de bibliothèque. Dans ce dernier cas le choix d'un logiciel développé en communauté devient stratégique et induit des changements dans les relations avec les acteurs du projet. Ces changements sont d'autant plus délicats à assumer que les communautés de SIGB (systèmes intégrés de gestion de bibliothèque) libres, largement composées de bibliothécaires et documentalistes diffèrent des communautés libres traditionnelles essentiellement composées d'informaticiens.

Ce texte a pour objet de rappeler les grandes lignes de l'introduction des logiciels libres dans les bibliothèques françaises cinq ou six ans après les premières expériences significatives. L'objectif n'est pas ici de dresser une liste exhaustive des logiciels ni de promouvoir l'économie libre mais d'évaluer l'importance actuelle des logiciels libres sur le marché des SIGB et de proposer des pistes de réflexion sur la

marge de manoeuvre qu'offre ce modèle de développement aux professionnels des bibliothèques.

Pour cela nous nous appuyons sur la littérature scientifique pluridisciplinaire et plusieurs enquêtes quantitatives consacrées au logiciel libre en général. Pour les SIGB, nous nous référons à la littérature professionnelle (papier et électronique), aux observations empiriques effectuées au sein d'associations professionnelles ou au cours de séminaires de formation aux SIGB libres ainsi qu'à une étude qualitative que nous appelons « étude 2008 », réalisée auprès de dix bibliothécaires ou documentalistes impliqués dans un projet de SIGB libre [SCO⁰⁸], achevé ou non².

La première partie de ce chapitre est consacrée aux logiciels libres en général et après les définitions des modèles libres et open source qu'il n'est peut être pas inutile de rappeler encore (2.1) tente d'évaluer la part des logiciels issus de ces modèles dans l'économie logicielle française (2.2) avant d'évoquer les changements économiques, juridiques, techniques et organisationnels qu'introduisent ces modèles en insistant particulièrement sur la notion de communauté car c'est un élément clé de l'identité de l'économie libre (2.3). La deuxième partie dresse une typologie des logiciels libres déjà adoptés par les bibliothèques (3.1) parmi lesquels les SIGB connaissent une croissance un peu lente en raison de leur complexité, puis, après avoir listé les principaux produits installés en France (3.2), s'appuie sur les chiffres publiés en 2009 par Tosca Consultants [TOS⁰⁹] pour mesurer l'évolution de la part du libre sur le marché français des SIGB (3.3). La dernière partie interroge la notion de communauté : quelles sont les motivations des bibliothécaires impliqués dans les organisations libres (4.1), quels risques représentent les communautés à forte proportion de membres « non développant » pour l'efficacité du modèle (4.2) et dans quelle mesure peuvent-elles conduire à un appauvrissement du modèle collaboratif et à l'insatisfaction des usagers (4.2) ? Ces questions conduisent pour conclure à poser trois conditions au développement par les bibliothèques d'un « pur » modèle libre : s'approprier les processus de développement des communautés de SIGB libres, renforcer les compétences informatiques des bibliothécaires et reconsidérer leurs missions.

2 Retour sur les logiciels libres

2.1 Logiciels libres ou open source ?

2. Les dix chefs de projet utilisateurs étaient invités à décrire longuement leur projet en abordant notamment : l'objectif initial du projet, la méthode de choix du logiciel et des partenaires, la composition de l'équipe projet, la solution de maintenance choisie, le budget global du projet. Enfin l'interlocuteur était invité à indiquer les avantages et inconvénients de son choix. Cette enquête a permis de matérialiser le poids du statut d' « utilisateur – métier » dans l'adoption d'un SIGB libre et de confirmer l'hypothèse selon laquelle il induit un écart entre les motivations supposées des bibliothécaires et les bénéfices finalement dégagés.

Les modèles libres et open source présentent certaines différences mais aussi de nombreuses similitudes dans leur mode de conception et d'utilisation, c'est pourquoi nous utiliserons le plus souvent dans cet article indistinctement le terme « libre » de façon générique sauf lorsqu'il sera nécessaire d'insister sur les différences des modèles.

Les développements libres par des groupes d'utilisateurs existent en pratique avant même les années 1970 où ils concernaient des logiciels dont les sociétés éditrices, n'en attendant pas de revenus pour diverses raisons, laissaient des développeurs extérieurs à leur société intervenir sur leurs produits. Cet état de fait est fortement contrarié lorsque le logiciel devient une industrie à part entière : les sociétés éditrices revendiquent dès lors des droits d'utilisation et protègent leur code source pour prévenir les contrefaçons et éviter que des modifications effectuées par le client ne compliquent les interventions de maintenance.

En réaction, les pratiques du libre ont été « conceptualisées » comme des méthodes de développement spécifiques en 1985 par Richard Stallman [STA°85], créateur du projet GNU et fortement opposé à tout ce qui porte atteinte à la liberté de l'utilisateur, dans le cadre de la Free Software Foundation. Le concept repose sur quatre libertés fondamentales érigées en philosophie de la propriété :

- la liberté d'exécuter le programme pour tous types d'usages.
- la liberté d'accéder au code source, de l'étudier, de l'adapter.
- la liberté de distribuer des copies du programme, modifié ou non, gratuitement ou non
- la liberté d'améliorer le programme et de publier ces améliorations.

Ces « libertés » s'opposent au concept de **logiciel propriétaire**, qui désigne tout logiciel ne les respectant pas totalement, par exemple les logiciels payants et logiciels gratuits (**freeware**) mais dont le code source n'est pas librement accessible.

Au-delà de ces quatre règles de base, l'usage du logiciel est cadré par une **licence** c'est à dire un texte par lequel l'auteur du logiciel (un individu ou une communauté) définit à sa guise, mais dans les limites du droit, quelles actions sont autorisées à l'utilisateur du logiciel et qui prend valeur de contrat implicite lorsque le logiciel est téléchargé. La licence GPL (GNU Public Licence), licence « vedette » de la Free Software Foundation (FSF) suscite de nombreux commentaires en raison de son caractère « contaminant » (ou viral) : si un éditeur fusionne son code avec un logiciel sous licence GPL, il n'est autorisé à distribuer le résultat que sous licence GPL (donc gratuitement). Ce qui destine cette licence radicale à des usagers non marchands ou à des sociétés fondant leurs revenus, non sur la distribution de logiciel mais sur la vente de prestations et services annexes.

L'Open Source Initiative (OSI) créée en 1998 par Bruce Perens et Eric Steven Raymond à la suite d'une scission au sein de la FSF, précise et cadre les critères des logiciels libres dans l'objectif d'une exploitation commerciale : plus neutre politiquement que le modèle strictement libre, le modèle open source autorise une distribution commerciale d'un logiciel libre tel quel, modifié ou intégré à un autre logiciel. Le modèle open source n'accepte donc pas les licences contaminantes. Il ne permet pas non plus d'interdire les contextes d'usage selon des critères politiques ou

moraux. L'OSI s'est donc donné pour rôle de contrôler les licences émises par les créateurs de logiciels libres, de valider celles compatibles à ses principes et d'en établir la liste sur son site afin de guider les utilisateurs dans la jungle des licences.

Ces modèles ont un enjeu commun : tenir tête aux éditeurs propriétaires sur le marché du logiciel et donc trouver leur rentabilité. Les deux modèles insistent donc fortement sur la non gratuité : si le logiciel est distribué gratuitement, c'est qu'il draine un certain nombre de services associés (documentation, formation, maintenance, intégration, ajouts ou adaptations fonctionnels) clairement rémunérés.

2.2 Une part faible mais croissante du marché du logiciel français

Déterminer avec exactitude la part des logiciels libres dans l'économie logicielle est une tâche malaisée. En effet, le chiffre d'affaire est le critère sur lequel se fondent les études de marché, or, en raison de la gratuité que revêt une partie de l'activité libre, le chiffre d'affaire, n'est plus un indicateur suffisant.

Les modèles d'évaluation du marché des logiciels open source font donc encore l'objet de propositions scientifiques, comme le classement international publié fin avril 2009 dans le cadre du projet OSPI (Open Source Software Potential Index) [DOU°08]. Ce projet commun à la Georgia Tech et à Red Hat construit un index international fondé sur des indicateurs collectés dans la littérature scientifique internationale. Il place la France en première position des nations utilisatrices de logiciels open source devant l'Espagne, l'Allemagne, l'Australie, la Finlande et le Royaume Uni, les Etats-Unis se classant en 9^{ème} position³.

La plupart des chiffres disponibles en France émanent d'études empiriques notamment celles du cabinet Pierre Audouin Consultant (PAC) sur lesquelles se fondent la quasi totalité des études officielles. Ce cabinet a publié en septembre 2008 une enquête réalisée auprès de cent décideurs informatiques, cent développeurs et chefs de projet et vingt cinq dirigeants de sociétés de service en logiciel libre selon laquelle le logiciel libre représente en 2008 3,6% (1105 millions d'euros) des dépenses en logiciel et service en France et atteindrait 10% des dépenses en 2012, soit une croissance de 32,7% par an. [PAC°08].

Cette croissance exceptionnelle se trouve confirmée par l'observatoire du logiciel libre. Cet indicateur qui repose sur l'analyse des demandes de formations informatiques indique que le nombre de personnes formées aux logiciels libres, a triplé entre 2005 et 2008 (+ 54% en 2008) [OBS°09].

Faible en part de marché donc, mais avec une croissance à deux chiffres qui semble résister à la crise, le libre quitte son image de logiciel pour amateur et intéresse fortement les éditeurs et prestataires de services informatiques.

3. Le classement du projet OSPI est consultable en ligne à l'adresse : <http://www.redhat.com/about/where-is-open-source/activity/>.

2.3 Des modèles de développement communautaires qui bousculent le secteur de la production logicielle

Les logiciels libres bousculent le secteur de la production logicielle à plusieurs titres :

- économique : la gratuité du reversement des développements à la communauté pose non seulement la question de la survie économique du modèle mais aussi celle de la recomposition du marché du logiciel marchand : comment un logiciel payant peut-il survivre face à ses homologues gratuits ?

- juridique : les licences constituent une subversion ou tout au moins une utilisation originale du droit d'auteur puisqu'elles recherchent, avec la libre distribution, l'inverse de ce pour quoi il a été conçu. En outre leur licéité est en question : de nombreuses licences ne portent pas mention du droit applicable. Enfin l'acceptabilité peut être remise en cause par l'utilisateur puisqu'il ne s'agit pas d'un contrat signé par les deux parties.

- technique : émergeant parallèlement aux technologies internet (dans les années 1970) et portés à la connaissance du grand public en même temps que le World Wide Web (années 1990), ces logiciels sont nés des toutes dernières technologies full web et balayent la technologie client-serveur. Ils propagent rapidement les principes d'ouverture (publication sur le net des codes sources et des formats) et d'interopérabilité (respect des normes, publication des standards).

- organisationnelle et managériale : le fonctionnement des communautés de développeurs bénévoles dont les membres échangent et partagent du code au sein de structures peu ou pas formalisés, excite la curiosité des chercheurs en économie, anthropologie et sciences de gestion. La résurgence du « don contre-don » sous une forme apparemment pérenne au sein d'une activité industrielle moderne a en effet de quoi surprendre. Qu'est ce qui motive ces développeurs à « donner » le fruit de leur travail alors que la réciprocité du don n'est pas garantie ? Marie Coris [COR⁰⁷] évoque une philanthropie morale, mais aussi la quête d'une réputation monnayable dans la sphère marchande ou permettant d'atteindre un statut valorisant auprès des pairs, Didier Demazière, François Horn et Nicolas Jullien [DEM⁰⁴], Magnus Bergquist et Jan Ljungberg [BER⁰¹] supputent l'orgueil du contributeur (puisque les contributions sont tracées) et la compétition pour intégrer le cercle étroit des « leaders » que l'on ne pénètre que par cooptation. Karim R. Lakhani et Robert G. Wolf [LAK⁰⁵] considèrent le plaisir pris dans la réalisation d'une activité socialement et intellectuellement stimulante et la gratification par l'accroissement des compétences grâce au « peer review ».

La question de l'organisation communautaire des développements n'est pas anodine. L'existence et le forme des communautés pas plus que le développement

communautaire ne sont inscrites dans les définitions de la FSF et de l'OSI. Ils ne sont que la conséquence de la liberté d'intervenir sur le code. La composition des communautés est donc extrêmement floue et ne se limite pas à un groupe d'individus bénévoles : des sociétés commerciales s'associent à des organismes publics, des laboratoires de recherche ou des ONG au sein de consortium (comme naguère dans les GIE⁴) pour mutualiser leurs efforts de recherche et développement. Il est possible, et c'est fréquent, qu'une société commerciale développe seule « son » logiciel libre. Le nom de « communauté » est alors apposé au groupe de clients avec lequel l'entreprise entretient des relations privilégiées et qu'elle consulte pour valider ses innovations à l'instar des « clubs d'utilisateurs ». La communauté réenchante donc les vieux modèles de partenariat et de relations client-fournisseur, mais à force de se prêter à ces déguisements, elle affaiblit son identité. En l'absence de « vraie » communauté d'utilisateurs-développeurs le « libre » se trouve réduit à sa libre distribution, un procédé marketing assimilable au « dynamitage »⁵ ou à la « carte de visite »⁶. Pour rester crédible, le modèle libre peut-il se passer d'un développement collaboratif fondé sur la réciprocité ?

3 Les Logiciels libres en bibliothèque.

3 1 De nombreux logiciels développés selon le modèle libre trouvent leur place en bibliothèque.

Plusieurs types de logiciels libres sont effectivement utilisés en bibliothèque qu'ils soient ou non directement choisis par les bibliothécaires :

- Les logiciels d'infrastructure : les logiciels libres d'infrastructure ont fait la preuve de leur fiabilité et gagné la confiance des entreprises. Les diverses distributions de Linux, le serveur http Apache, sont de plus en plus souvent choisis par les responsables informatiques et déployés dans les entreprises⁷. C'est cet environnement technique qui a incité la bibliothèque de l'Ecole des Mines à

4. Groupements d'Intérêt Economique.

5. Un logiciel est distribué gratuitement pour se diffuser massivement et rapidement et s'imposer comme standard. (ex : Acrobat Reader d'Adobe).

6. Un logiciel est distribué gratuitement comme produit d'appel pour vendre d'autres logiciels ou des services.

7. Selon une étude du Gartner group publiée en novembre 2008, réalisée après de 240 entreprises européennes américaines et asiatiques, 85% de sondés utilisent l'open source, aussi bien pour des applications critiques que non critiques. Source : Gartner Says as Number of Business Processes Using Open-Source Software Increases, Companies Must Adopt and Enforce an OSS Policy, STAMFORD, Conn., November 17, 2008

< <http://www.gartner.com/it/page.jsp?id=801412>>.

« basculer » sous Koha à l'époque seul SIGB compatible avec Linux, le choix stratégique de l'établissement.

- Le code source « embarqué » : de plus en plus souvent les logiciels propriétaires du monde documentaire intègrent du code open source pour des fonctions périphériques ou des briques de base : selon l'estimation du Gartner group⁸, d'ici 2011 80% des logiciels commerciaux contiendront au moins une partie de code open source.

Ainsi le moteur de classification sémantique et text mining LINGWAY s'appuie sur le système de gestion de bases de données relationnelles Mysql et le moteur d'indexation Lucene. Le code source est intégré à la distribution du logiciel propriétaire. Cette pratique de plus en plus courante et parfaitement compatible avec les licences open source en retour, la société contribue à la communauté Lucene.

- Les utilitaires « clé en main » : les bibliothécaires ont compris assez tôt le parti qu'ils pouvaient tirer des logiciels gratuits disponibles sur internet. Le site d'Alain Caraco⁹ insiste dès 2004 sur les avantages que l'on peut retirer de leur utilisation et donne un aperçu de ces outils et des besoins auxquels ils apportent une réponse satisfaisante : bureautique (Open Office), navigation web et messagerie (Mozilla), traitement d'image (Le Gimp), compression de fichiers (7-zip), langage de script (PHP), SGBD (MySQL), éditeur de pages web (Kompozer), éditeur de texte (Notepad2), client ftp (Filezilla)... Logiciels à la couverture fonctionnelle réduite, monopostes et faciles à installer, ils prennent en charge des besoins « périphériques » de la bibliothèque. Leur choix n'est pas stratégique et peut être décidé individuellement pour peu que l'utilisateur dispose des droits d'installation sur son poste de travail. On peut donc en changer facilement. Enfin ces logiciels n'étant pas spécifiquement liés à des fonctions bibliothéconomiques, ils ne sont pas développés dans des communautés de bibliothécaires. Ces logiciels sont les premiers à avoir trouvé place en bibliothèque et ont permis à de nombreux professionnels de se familiariser avec l'usage des logiciels libres sans aborder encore la question de la participation active aux communautés.

- Les portails de recherche et nouveaux OPAC¹⁰: Ces logiciels offrent les fonctionnalités de recherche fédérée, de mise en valeur et d'ordonnement des données, d'agrégation de ressources disponibles sur le web et d'interaction avec l'utilisateur conformes aux usages développés par le web2.0. Ils sont distincts du

8. Pour Gartner, l'Open Source est incontournable/ Marie Caizergues leMondeInformatique, édition du 21/09/2007

<<http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-pour-gartner-l-open-source-est-incontournable-24048.html>> (accédé le 28 août 2009)

9. Conservateur et directeur du SCD de l'Université de Savoie <<http://alain.caraco.free.fr>> (accédé le 28 août 2009).

10. Online Access Public Catalog.

SIGB dont les données sont accédées à distance ou reversées à dates régulières dans l'OPAC. L'intérêt pour ces produits est d'autant plus grand qu'ils permettent de « rénover » l'image du système d'information auprès des usagers de la bibliothèque sans remplacer le SIGB.

Le logiciel de recherche compatible avec la norme Z3950 Moccam¹¹ a connu un franc succès, mais sa dernière version date de 2007. Son créateur n'a plus le temps de le faire évoluer et reconnaît avoir échoué à constituer une communauté développante : « *Sans doute le logiciel est-il trop spécifique et destiné à un marché trop restreint pour donner lieu à une vraie communauté.*¹² ». L'Agence française d'Internet, éditeur d'un SIGB propriétaire, l'a cependant enrichi de fonctions Web2.0 (notamment d'accès aux webservices d'Amazon) et distribue sous licence libre le nouveau logiciel appelé AFI-OPAC2.0 (mais sans avoir reversé à Moccam ces évolutions).

Le portail VuFind¹³ issu d'une communauté américaine présente des fonctionnalités similaires à l'OPAC 2.0 et semble prometteur.

- les gestionnaires de bibliothèque numérique : le plus connu de ces produits est Greenstone, un ensemble de logiciels dont la fonction est de donner accès à des collections d'informations constituant une bibliothèque. Greenstone permet d'organiser les informations d'une façon innovante et de les publier soit sur l'Internet soit sur un CD-ROM. Greenstone est produit depuis 2000 par le Projet de Bibliothèque Numérique de Nouvelle-Zélande à l'Université de Waikato, et est développé et distribué en coopération avec l'UNESCO et le Projet de Bibliothèques Humanitaires et de développement (une ONG belge). Il dispose depuis 2008 d'une liste d'utilisateurs francophones.

3.2 Les SIGB libres

Le SIGB pose de toutes autres questions car il couvre les fonctions essentielles à la bibliothèque et concerne l'ensemble du personnel, les usagers et les équipes informatiques. Il fait donc l'objet de spécifications fonctionnelles détaillées d'autant qu'il est, dans le secteur public, soumis à des règles de marché rigoureuses. L'adoption des SIGB libres est donc relativement lente car elle est contrainte par plusieurs facteurs hétérogènes :

- la maturité du logiciel qui doit proposer les fonctions de gestion bibliothéconomique, de recherche, d'OPAC comparables à celles de leurs

11. Mon Catalogue Collectif à Moi <<http://www.moccam.fr/>>

12. Mail de Quentin Chevillon 6 mars 2009. Archives de la liste Moccam. <<http://fr.groups.yahoo.com/group/moccam/message/578>>

13. <<http://www.vufind.org/index.php>>

homologues du monde propriétaire lesquels disposent parfois d'une dizaine d'années d'avance.

- l'appartenance des bibliothèques à un ou plusieurs réseaux d'échange ou de fédération de ressources et la virtualisation des relations avec certains fournisseurs (éditeurs de périodiques électroniques notamment). Le SIGB doit tenir compte des contraintes d'accessibilité et des compatibilités de formats avec les différents interlocuteurs de la bibliothèque.

- la spécificité du modèle commercial libre (licence gratuite, services associés payants) qui ne facilite pas la comparaison point à point avec des logiciels propriétaires dans le cadre d'un appel d'offre.

- la méfiance des entreprises à l'égard des logiciels libres. Si la prévention initiale des directions informatiques à l'égard de ces logiciels de « bidouilleurs » s'est nettement estompée face aux performances des logiciels d'infrastructure, de nombreux organismes ne sont pas encore prêts à se passer d'un interlocuteur juridiquement identifié en cas de contentieux. Pour pleinement rassurer ces entreprises il faut donc qu'à côté des communautés développantes informelles des sociétés de prestation de service solides prennent en charge ce rôle de garant officiel.

- l'ancienneté du parc logiciel en bibliothèque. Un SIGB est un investissement de long terme et il n'est pas rare de voir en exploitation des applications de plus de dix ans. Or la fin des années 1990 a connu un fort remplacement du parc logiciel par crainte du « bug de l'an 2000 » qui a mécaniquement été suivi par un ralentissement des investissements au début des années 2000.

Les bibliothèques françaises ont commencé à s'intéresser aux SIGB libres vers 2003 avec les premières implémentations de Koha et PMB dans des bibliothèques publiques ou d'enseignement supérieur. Comme nous le verrons plus loin, ces deux produits sont les plus implémentés en France, il existe néanmoins dans le monde une quinzaine d'autres SIGB suffisamment matures pour être régulièrement cités. Nous évoquons ici les plus connus sans rechercher l'exhaustivité ni entrer dans le détail des fonctionnalités. On peut se reporter au mémoire réalisé en 2008 par Doriane Ibarra [IBA°08] pour une liste plus complète et détaillée de ces logiciels, et, pour une analyse des fonctionnalités, au site « sigb-libres »¹⁴ ainsi qu'à l'étude comparative présentée en 2008 par Tristan Müller [MUL°08].

- Koha, né en 1999 dans une communauté néo zélandaise, est le premier SIGB à passer en production en 2000. Il s'implante en France à l'initiative de Paul Poulain, un informaticien qui demeure le spécialiste français de ce logiciel. Deux

14. <<http://www.sigb-libres.info/>>.

établissement d'enseignement l'ESIEE (école d'informatique) et l'Ecole des Mines contribuent en 2003 au développement de fonctionnalités de bases et suscitent un fort intérêt de la part des bibliothèques universitaires et des grandes écoles. Koha compte aujourd'hui une trentaine de sites français installés. Il dispose d'une communauté organisée en association (Kohala)

- PMB, un produit français, est issu du logiciel PhpMyBiblio développé à partir de 2002 pour la bibliothèque municipale d'Agneaux. En 2004, une société commerciale du même nom est créée pour assurer le développement et les services associés. PMB compte plusieurs milliers d'installations en France et en Belgique notamment.

- Evergreen est développé depuis 2006 par le Georgia Public Library Service, pour un réseau de plus de 300 bibliothèques de l'état de Géorgie. Sa communauté nombreuse, diverse et active est son principal atout. Son implémentation à la Laurentian University au Canada a permis sa traduction en français début 2009, une évolution qui devrait permettre son entrée dans les bibliothèques françaises.

Plusieurs produits apparus au début des années 2000 semblent « endormis » : la dernière version d'Emilda, un produit issu d'un logiciel finlandais, date de 2005, celle de PhpMyLibrary initié à l'Institute of Library and Information Science, University of the Philippines d'avril 2006, Open Biblio, logiciel de gestion de bibliothèque scolaire est stable depuis 2005.

Mais il est difficile de conclure à la disparition d'un logiciel libre car il est difficile de démêler si un nouvel entrant est un logiciel totalement original ou une branche nouvelle issue d'un ancien développement et relancée sous un nouveau nom. En général, à moins que le logiciel ne soit étroitement contrôlé par une société éditrice, l'évolution d'un SIGB libre est assez lente ; la promotion du logiciel repose sur le « buzz » internet qui tend à drainer le public vers un petit nombre de produits vedettes. Pour qu'un nouvel SIGB émerge, il faut que plusieurs utilisateurs entreprennent de le faire connaître pour faire grossir la communauté et assurer la solidité du projet. Cette opération peut prendre plusieurs années, elle peut aussi ne pas se produire du tout. Ainsi la documentation de Gnuteca, logiciel de gestion de bibliothèque développé dans une université Brésilienne depuis 2002, a été traduite à l'initiative du SCD Lyon en 2006 pour le rendre plus accessible au public français, même si le logiciel, lui, n'est pas encore traduit. Cependant sa dernière version date de 2007 et malgré une communauté internationale toujours active sur les listes, le « décollage » ne semble pas s'être encore effectué en France.

On note peu de nouveaux entrants depuis 2003 car le marché des SIGB est une niche étroite. L'ouverture en 2008, du code de NewGenLib développé en Inde et en 2009 de celui d'OpenAmapthèque, un SIGB développé par le CIRAD et

spécifiquement adapté aux besoins des unités de recherche sont de remarquables exception. Ces deux produits sont en quête d'une communauté.

3.3 L'engouement pour les SIGB libres : une spécificité française ?

Pour suivre le marché des logiciels pour bibliothèque en France nous disposons de l'enquête publiée chaque année depuis 1996 par Tosca Consultants¹⁵. Selon cette dernière, en 2008, 669 « unités » de logiciels libres ou gratuits¹⁶ ont été distribués pour 1443 logiciels propriétaires.

Ces résultats sont à considérer avec précaution en raison notamment de la règle de la libre distribution car on dispose pour les logiciels propriétaires des informations émanant des sociétés distributrices et pour les logiciels libres des chiffres de téléchargement directement effectués sur la plateforme de la communauté ou de l'éditeur. Dans ce dernier cas rien ne permet de déterminer si le logiciel est ensuite installé et utilisé et il n'est pas non plus possible d'évaluer le nombre de copies transmises directement d'un utilisateur à l'autre ou déployées dans une entreprise. Mais la progression de la diffusion de ces logiciels dénote cependant un véritable engouement de la part des professionnels des bibliothèques.

Part des libres sur l'ensemble des produits vendus ou distribués	2007	2008
Toutes bibliothèques	298/13951 (1/46)	1785/15980 (1/9)
BM	172/1228 (1/7)	140/1106 (1/8)
B d'école	0/6240	364/6634 (1/17)
BU	21/150 (1/7)	17/183 (1/11)
B spécialisée	93/823 (1/9)	1262/7991 (1/6)

Tableau 1. réalisé d'après les données de l'enquête Tosca consultants 2009

15. Toutes ces études sont référencées et disponibles en ligne depuis l'édition 2005 sur le site de Tosca consultants <<http://www.toscaconsultants.fr/>>.

Depuis 1996 Tosca publie une enquête annuelle sur l'équipement informatique des bibliothèques reposant sur un questionnaire envoyé aux éditeurs de logiciels.

16. Il n'est pas toujours possible d'établir clairement le statut de certains produits peu connus.

Même si l'enquête Tosca ne permet pas d'estimer le chiffre d'affaire dégagé par les prestations de service et n'est donc pas superposable à l'enquête PAC, la part du logiciel libre dans les logiciels pour bibliothèque y apparaît nettement supérieure à ce qu'elle est dans le marché informatique en général. Le comportement des bibliothécaires à l'égard du libre est donc remarquable surtout si l'on considère que la France se classe en tête des nations pour son activité open source !

Toutefois, si l'on examine chacun des produits libres représentés dans l'étude Tosca, de nombreuses différences apparaissent : le paysage des logiciels libres pour bibliothèque n'est pas homogène

	PMB	Koha (par Biblibre)	AFI OPAC2.0	Greenstone (par UNESCO)
2007	260	14	9	-
2008	471	20	41	1250

Tableau 2. *Source Tosca consultants 2009*

Le logiciel PMB présente le plus d'unités téléchargées. Créé à l'origine pour une bibliothèque municipale, il s'épanouit dans ce secteur très atomisé puisqu'on y compte plus de soixante produits concurrents où il occupe en 2008 la deuxième place. Depuis 2008 il fait une entrée remarquable dans le secteur des bibliothèques d'école dominé par le logiciel propriétaire BCDI. Il est également présent sur le marché des bibliothèques spécialisées. Sa réputation de produit simple à installer et à utiliser pour des catalogues de faible volume le cantonne au marché des « petits centres » (au grand dam de la société éditrice qui considère que son produit est adapté pour gérer des fonds importants) mais favorise la multiplication des implantations.

Le logiciel Koha connaît une croissance lente et son implémentation en France reste limitée à quelques dizaines de centres. Sa couverture fonctionnelle (l'étude comparative publiée par Tristan Müller en 2008 le consacre produit le plus mature et le mieux finalisé) intéresse fortement les grandes bibliothèques d'enseignement supérieur mais il est aussi réputé complexe à installer et à paramétrer, ce qui le limite à une niche de centres importants et disposant d'une forte compétence technique .

L'AFI OPAC 2.0 et Greenstone, eux, ne sont pas des SIGB. Rappelons que le premier, réalisé à partir du logiciel Moccam et exclusivement distribué par son éditeur, permet de publier des notices téléchargées d'un SIGB en offrant des fonctions Web 2.0. Le second permet de constituer et publier des collections de documents numériques issues de l'internet ou d'une base CDS ISIS.

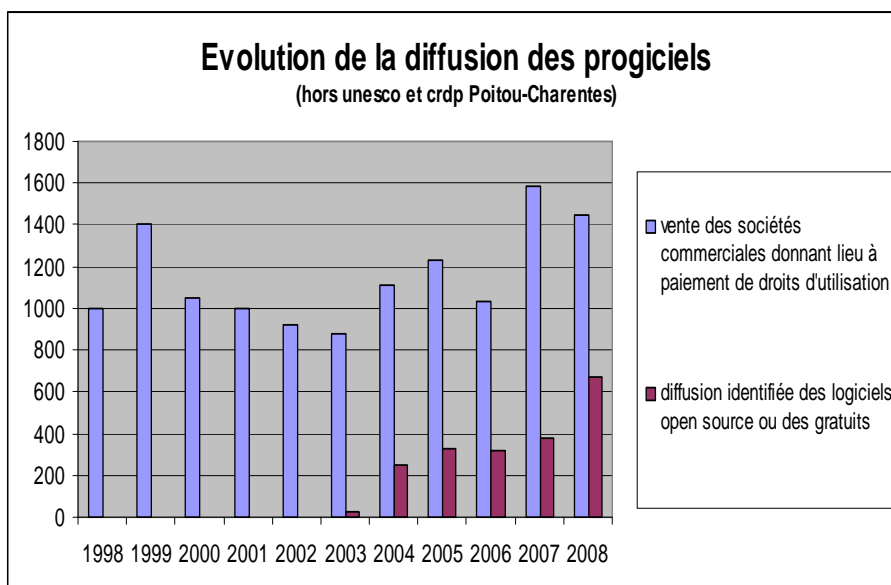


Figure 1. Source Tosca consultants 2009

Ces quatre produits sont en croissance dans un marché en voie de concentration dont le chiffre d'affaire a baissé de 7% entre 2007 et 2008. Les logiciels libres semblent échapper à la morosité du marché pour plusieurs raisons :

Le parc logiciel remplacé en prévision de l'an 2000 a environ dix ans, on peut légitimement attendre une nouvelle embellie et de nombreux sites testent actuellement des SIGB libres en vue de ces projets de remplacement. Mais pendant ces dix années les usages des bibliothèques ont évolué sous l'influence de l'internet et des documents numériques : portails à accès individualisés offrant des services personnalisés, interfaces full web, normes de fédération de catalogues ou d'interopérabilité, applications web2.0 favorisant les interventions des usagers, accès thématiques aux catalogues, accès aux entrepôts de données, abonnement aux périodiques électroniques... Ces nouveaux besoins occasionnent une course au développement de modules et à l'intégration de normes. Pour les logiciels les plus anciens, ces nouveaux développements se déroulent parallèlement à la poursuite de la migration des interfaces du client-serveur en full web, opérations très lourdes lorsqu'il faut gérer un parc installé. Cette situation peut bénéficier aux logiciels libres, nouveaux entrants directement développés dans des technologies web et qui intègrent nativement les normes et fonctionnalités jugées les plus modernes.

Plongés dans l'incertitude face à l'émergence de nouveaux besoins et l'impossibilité de s'assurer de la capacité des fournisseurs à faire évoluer leur

produit, les usagers hésitent à investir dans un coûteux SIGB et recherchent des solutions d'attente moins chères quitte à renoncer à un produit intégré. Pourquoi alors ne pas opter pour un portail libre facile à abandonner dès qu'il sera dépassé ?

L'arrêt de certains produits (Horizon, Alexandrie, Loris) par leurs fournisseurs et les migrations « forcées » qui s'en suivent conduisent leurs utilisateurs à faire le point sur l'offre du marché et à envisager un changement de fournisseur.

Pour mieux comprendre le succès rencontré par ce modèle il n'est pas inutile de se pencher sur les arguments que les bibliothécaires avancent en faveur de ce modèle de développement et de tenter d'évaluer si après les premières installations le modèle tient ses promesses.

4 Usagers et communautés des SIGB libres

4.1 Arguments initiaux en faveur du SIGB libre

Plusieurs articles dans la presse et les sites professionnels francophones ont conforté la validité des projets de SIGB libre. On peut considérer que l'article de Roland Pintat consacré dès 2003 aux « archives ouvertes et logiciels libres » [PIN°03], le numéro de la revue numérique BiblioAcid consacré au logiciel libre¹⁷ [MOR°04 (1)], [MOR°04 (2)], l'article de Ludivine Berizzi et Carole Zweifel « le Pingouin Bibliothécaire » [BER°05] puis en 2006 la création du site « sigb-libre »¹⁸ par un groupe de documentalistes de l'Université Lyon 2 ont accéléré la propagation de la « culture libre » dans le milieu de la bibliothéconomie. Leur influence a été d'autant plus grande qu'ils émanaient de professionnels des bibliothèques.

Les arguments des premiers bibliothécaires adoptants permettent de dégager les motivations des professionnels. Ces arguments sont plus modérés et pragmatiques que ceux des « militants du libre » qui visent une redistribution des règles économiques du logiciel et annoncent à terme la fin de l'informatique propriétaire. Ils dénotent un souci d'améliorer la couverture fonctionnelle de leur SIGB et leur capacité à s'adapter aux mutations des pratiques liées au web et au numérique. Plusieurs arguments dominent :

- la réappropriation des prescriptions et une plus grande liberté dans le choix de développement fonctionnels. « *Nous dépendons de l'éditeur, parfois peu disposé à faire des modifications dans le programme. Le développement d'un logiciel coûte*

17. Le numéro comporte notamment la traduction d'un article du bibliothécaire américain Eric Lease Morgan « Logiciels libres et bibliothèques » et le manifeste « pour un SIGB libre » rédigé par Nicolas Morin, à l'époque responsable informatique au SCD de l'Université d'Angers.

18. <www.sigb-libres.info/>

cher et n'est pas toujours rentable. » [BER°05] avancent Berizzi et Zweifel qui voient dans le modèle libre une « *solution à l'impasse des logiciels propriétaires* ».

- l'adéquation de l'éthique « libre » aux valeurs professionnelles des bibliothèques, secteur dont le caractère peu concurrentiel favorise la collaboration et le partage de ressources. « *Les bibliothèques comme les logiciels libres ont pour objectif l'accès gratuit et équitable des données, de l'information et du savoir. Ils ont en commun le processus de validation par les pairs.* » [MOR°04 (2)].

- l'indépendance et la pérennité. L'ouverture du code, la tendance forte des logiciels libres à s'appuyer sur des standards les rend plus facilement appropriables par d'autres informaticiens que les concepteurs. Il est donc possible de changer d'interlocuteur. « *vous n'avez plus affaire à un fournisseur de logiciel avec lequel vous êtes marié tant que vous utilisez ce logiciel.* » [MOR°04 (1)].

Cet argument confirme le désenchantement des relations entre clients et fournisseurs de SIGB. « *le marché n'est pas stable. Entre rachat, abandon ou modifications incessantes de ces logiciels, il est difficile de trouver une solution stable et durable dans laquelle nous puissions avoir totalement confiance.* » [BER°05]. Le « verrouillage » qu'impose le logiciel propriétaire est de plus difficilement ressenti par le client. La pratique consistant pour un éditeur à racheter un produit concurrent puis à le « tuer » afin de récupérer une clientèle quasi captive et l'inciter à migrer sous son propre logiciel est particulièrement mal acceptée car le client n'a de choix qu'entre deux solutions également coûteuses : obtempérer ou choisir un autre produit. Dans le modèle libre, si la communauté ou l'éditeur libre s'avèrent défaillants, aucune contrainte technique ou juridique n'empêche un groupe d'utilisateurs d'en reprendre le développement.

Les bases de données propriétaires aux structures spécifiques posent également des problèmes lorsque le client souhaite récupérer les données dont il est propriétaire pour les transférer sous un autre produit. Les modules d'export ne sont pas toujours disponibles et lorsqu'ils le sont ils sont parfois coûteux. Or si la structure des données non standardisées n'est pas documentée il n'est pas possible de fabriquer ses propres outils d'export. Tout contraint donc à s'adresser au fournisseur et la facture peut être lourde. Le mouvement de protestation lancé sur la liste Biblio_fr en 2008 qui a abouti à l'élaboration avec la FULBI¹⁹ d'une charte incitant les éditeurs à une plus grande transparence dans leurs conditions d'exports de données a révélé le ras-le-bol des clients captifs. Les arguments des partisans du SIGB libre n'ont pas été totalement étrangers à cette prise de position.

19. Fédération des Utilisateurs de Logiciels pour Bibliothèque, Information et Documentation. Le texte de « la charte pour les transferts de données lors des changements de SIGB » est disponible en ligne à l'adresse <<http://www2.fulbi.fr/>>

- le coût. Que ce soit ou non justifié, les clients des SIGB ont le sentiment que leurs logiciels sont trop chers : « *les bibliothèques qui achètent ces logiciels ont le sentiment de payer le prix de l'étroitesse du marché des bibliothèques et non pas de payer un produit qui, « objectivement », coûte ce prix là.* » [MOR^o04 (1)]. Or le logiciel libre conserve, malgré les efforts de ses promoteurs, une image de gratuité. L'argument « avec le modèle libre, pour le même prix qu'un logiciel propriétaire vous achetez un logiciel spécifiquement adapté à vos besoins » tend à être compris comme « si je renonce à faire des développements spécifiques, le SIGB libre sera gratuit ou très peu cher ».

Les « discours introducteurs » ont vu le jour entre 2003 et 2005 à un moment où les développements libres commençaient à évoluer du monde des logiciels d'infrastructure à celui des logiciels « métier ». Ils s'appuient donc sur le fonctionnement et les résultats des communautés des logiciels d'infrastructure généralement composées d'informaticiens et ne pouvaient à ce moment clairement prévoir les spécificités des communautés d'utilisateurs et leurs conséquences sur le modèle de développement. Les avantages attendus du modèle libre méritent donc d'être rediscutés à la lumière des expériences et travaux récents.

4.2 Caractéristiques des communautés d'utilisateurs: une évolution du modèle initial qui pose problème.

Les logiciels d'infrastructures (systèmes d'exploitation, serveurs http, serveurs de messagerie etc.) ont des fonctionnalités relativement standardisées qui concernent un grand nombre d'utilisateurs. Ils sont bien connus des informaticiens qui ont appris à les connaître au cours de leur formation et les déploient dans leurs entreprises. Les communautés y sont composées d'informaticiens qui partagent la même culture professionnelle et cette aptitude, irritante pour le profane, à se comprendre à demi mot. Même s'il ne participe pas au développement, l'utilisateur de ces logiciels fait preuve d'une certaine autonomie dans l'installation et l'exploitation du logiciel.

Sous le vocable « logiciel métier », on désigne des logiciels dont les fonctionnalités sont étroitement liées aux pratiques d'un groupe professionnel, ce qui est bien le cas de nos SIGB. Ils ne concernent donc que peu d'entreprises et souvent peu d'utilisateurs au sein d'une entreprise et ne sont le plus souvent pas la priorité des directions informatiques qui investissent peu sur la connaissance de ces produits et en externalisent la maintenance. La compétence technique de cette niche d'activité est donc entre les mains d'un nombre réduit d'éditeurs et de consultants informatiques qui ont investi du temps dans la compréhension des pratiques professionnelles concernées.

Dans les communautés « métier », les utilisateurs dépositaires des besoins ne sont pas informaticiens et ne développent pas eux même (ou très

exceptionnellement). Ils interviennent dans la communauté soit en versant des développements qu'ils ont commandé (et payé) à des sociétés de service, soit en tant que prescripteurs, testeurs, traducteurs, formateurs ou rédacteurs de documentation pour utilisateurs. Il s'agit là d'un glissement important de la notion de communauté.

Nicolas Jullien et Jean-Benoît Zimmerman [JUL⁰⁵] se sont penchés sur ces nouvelles communautés et listent les inconvénients auxquels les exposent les utilisateurs « naïfs » :

- Ils dérogent à la règle de base de l'éthique hacker²⁰ « *si un utilisateur veut de nouvelles fonctionnalités, c'est à lui de les amener dans le pot commun* ».
- « *Ils peuvent diminuer la productivité du groupe, par leurs questions et leurs demandes* ».
- Les utilisateurs de base ont l'habitude des interfaces Windows simples mais limitées, les informaticiens des communautés préfèrent les environnements Unix complexes mais plus configurables. Il y a conflit sur l'objectif.
- Ils ne connaissent pas l'étiquette en vigueur sur les listes de diffusion et posent quarante fois les mêmes questions sans consulter la FAQ²¹ ou la documentation. Les développeurs n'ont ni le temps ni la patience de répondre à chacun.
- Les demandes des utilisateurs ne sont pas toujours attrayantes pour les développeurs car elles ont peu d'intérêt technique, la difficulté résidant surtout dans la bonne connaissance des pratiques du métier.

Le bibliothécaire présente donc à l'instar de ses homologues des communautés « métier » trois défauts majeurs : il est ignorant (en informatique) et ne peut participer que de façon détournée au principe du don-contre don, c'est un utilisateur final donc pointilleux et soucieux de l'ergonomie jusqu'à l'exaspération du développeur, enfin, et c'est un point qui n'est pas assez souligné, c'est un utilisateur professionnel, assujéti à un organisme ou à une entreprise. N'agissant pas en son nom propre, il n'est libre ni de son temps ni de ses décisions et sa participation à la communauté est limitée à ce que son entreprise l'autorise à donner.

4.3 Un modèle communautaire pas si facile à s'approprier.

Forts de ces alertes, reprenons point par point les arguments « fondateurs » du SIGB libre :

La réappropriation des prescriptions et une plus grande liberté dans les choix de développement fonctionnels : en théorie, dans les communautés chacun est

20. Hacker : nom donné aux informaticiens du « libre »

21. Frequently Asked Question. Une des réponses ritualisée et éloquente aux questions des néophytes sur les listes est : RTFM. Read The Fucking Manual.

susceptible de prendre en charge l'innovation qu'il souhaite pour enrichir le logiciel. Dans la pratique, cette situation ne peut perdurer si l'on veut conserver la cohérence du logiciel (éviter la fameuse « usine à gaz »), conserver la mémoire de tous les évolutions intégrées, éviter les développements concurrents et s'assurer que les codes développés s'intègrent bien les uns aux autres et présentent le même niveau de professionnalisme (surtout lorsque la communauté accueille des membres non informaticiens). Des mécanismes de régulation émergent donc pour réguler la créativité foisonnante car la qualité du logiciel et son exploitabilité en dépendent.

La première de ces régulations est la figure du « dictateur bienveillant »²² c'est-à-dire un chef ou coordinateur auquel la communauté reconnaît un droit naturel à valider ou refuser les propositions de code. Il s'agit le plus souvent du fondateur de la communauté, le développeur « historique » mieux à même de dire ce que doit être le produit et en définir les limites. C'est le rôle que joue par exemple Linus Torvald dans la communauté Linux. D'autres groupes se dotent d'un collègue décisionnel : c'est le cas de la communauté internationale de Koha qui élit pour chaque version une « development team » dont les membres sont généralement issus des sociétés de prestation de service impliquées dans le développement et non des bibliothécaires.

Lorsque le développement est redevable à une société, comme c'est le cas par exemple pour PMB, ce contrôle du code revient naturellement à la société. Les utilisateurs sont invités à participer au développement en signalant les bugs, en testant les pre-releases, ou en réalisant des « développements d'outils annexes ». Le site de l'OPAC 2.0 d'AFI marque la même volonté de maintenir l'utilisateur dans des tâches de prescription :

« Comment contribuer à la communauté AFI OPAC 2.0

Que vous soyez bibliothécaire, geek ou développeur, si vous souhaitez contribuer au projet AFI-OPAC 2.0, il vous suffit de créer un compte sur ce site et de poster vos billets dans la section "mon blogue". Nous sommes particulièrement intéressés pas les liens vers des articles de fond sur le sujet et les idées de nouveaux Webservices utiles aux bibliothécaires. »

La prise en charge de développements n'est donc pas facile pour les bibliothécaires car elle implique non seulement de budgéter le coût de leur réalisation par une société de service mais encore de s'intégrer aux processus de décision d'une communauté internationale qui ne leur sont pas directement ouverts. De fait, parmi les dix témoins de l'« enquête 2008 », six n'avaient pas réalisé de code spécifique, quatre en avaient réalisé ou souhaitaient en réaliser pour leur propre besoin et deux envisageaient de les partager mais sans avoir initié de démarche auprès de la communauté.

22. « benevolent dictator ».

l'indépendance et la pérennité grâce à l'ouverture du code : Là aussi, dans les communautés « métier » il existe une différence entre la théorie des logiciels libres et la pratique. Légalement, en cas de défaillance de la communauté ou de l'éditeur libre, l'utilisateur peut confier le produit à un autre prestataire. Mais pour un acteur entrant sur le marché, prendre connaissance du métier et des besoins des usagers est une entreprise coûteuse et hasardeuse. Les intervenants traditionnels sont donc avantagés. Le code ouvert ne garantit l'indépendance et la pérennité que si la niche d'activité compte un nombre suffisant de prestataires compétents et suffisamment disponibles pour assumer cette prise en charge. En France, quelques années seulement après l'introduction des SIGB libres, le nombre de prestataires reste réduit : dans la plupart des cas, les clients de l'« enquête 2008 » ont confié les prestations de service aux « prestataires historiques », Biblibre créé par l'introducteur de Koha en France et PMB société éditrice du logiciel éponyme. Un seul client a confié le contrat à une société non spécialisée dans le secteur des bibliothèques et n'en a pas été satisfait car elle ne connaissait pas suffisamment les processus métier. Le recours à une unique société de service tend à recréer la situation de dépendance à l'égard de l'éditeur que connaissent les clients des logiciels propriétaires.

le coût : le coût est une motivation importante des projets libres, les témoignages de l'« enquête 2008 » le confirment. Mais pour un utilisateur non informaticien, un bon retour sur investissement (ROI) implique de limiter les personnalisations lorsqu'elles sont externalisées. La recherche du moindre coût a donc conduit cinq utilisateurs sur dix à prendre le logiciel « comme il est ». C'est une situation préoccupante qui dans les communautés « métier » accentue les comportements opportunistes consistant à attendre qu'un développement soit pris en charge par un autre membre ce qui ne favorise pas l'innovation et peut expliquer la relative lenteur de l'évolution de SIGB libres.

la collaboration et le partage de ressources : Si le partage de ressources se trouve freiné par les coûts d'externalisation des développements, la collaboration au sein des listes et forums des communautés d'utilisateurs est considérée comme enrichissante et décrite comme un avantage du libre par la plupart des témoins de 2008 qui les ont consultées en amont du projet pour se renseigner sur le produit puis lorsqu'ils ont eu besoin de conseils ou de support. Mais cela ne les empêche pas de contracter un contrat de support avec un prestataire de service et ne constitue pas une économie. Les associations ou clubs d'utilisateurs de logiciels propriétaires organisent également l'entraide par liste ou forum réservé aux membres, mais les listes des communautés sont accessibles sans condition, elles touchent donc un plus large public qui peut assister en toute transparence aux débats, difficultés d'installation, signalisation de bugs et apprécier les solutions apportées en réponse. Les clubs d'utilisateurs optent généralement pour des débats en accès privé par crainte de se voir reprocher par l'éditeur de donner une mauvaise image du produit.

Ce bilan qui montre plus des tâtonnements qu'une révolution en marche doit-il nous conduire à penser que les communautés de SIGB libres n'ont pas d'avenir réel faute de pouvoir contribuer au pur modèle hacker ? La question reste ouverte. Car pour être parfaitement honnête il nous faut livrer la conclusion de l' « enquête 2008 » : malgré les divergences à l'égard du modèle libre, les chefs de projet étaient pleinement satisfaits de leur choix et ne le remettaient pas en question.

Il y a un écart entre les promesses et les avantages réels du libre dans les communautés métier mais cela ne prête pas à conséquence actuellement parce que les solutions techniques, récentes, fonctionnent bien et s'adaptent aux besoins émergents. De plus le modèle libre ré-enchant les relations entre producteurs de code et usagers. Les premiers utilisateurs vivent la situation en pionniers et s'accommodent plus facilement des limites et des incomplétudes de leur logiciel mais avec le temps les SIGB libres rencontreront les mêmes difficultés que leurs homologues propriétaires pour évoluer techniquement en assurant les migrations du parc installé et, si le modèle poursuit sa croissance, un nombre important d'utilisateur ne permettra plus de maintenir facilement la relation de familiarité et de confiance des premières années.

L'avenir de ces communautés dépend avant tout de leur capacité à adapter le modèle libre à leur spécificité sans le vider de son sens et le transformer en modèle marchand. Cela est d'autant plus complexe que cette adaptation culturelle dépend tout autant de la communauté et des acteurs du marché du libre que des utilisateurs et de leur organisme de rattachement.

5 Conclusion

Dans la partie de son analyse qu'il consacre à la communauté PMB, Müller déplore qu'il y ait confusion entre la notion de communauté et de clients de la société informatique PMB services. Il n'est pas juste de ne faire ce reproche qu'à PMB car il s'agit d'une tendance inévitable dès lors que l'équipe de développement d'une communauté appartient à une ou plusieurs sociétés commerciales (ce qui est le cas de Koha). Ce ne serait pas un inconvénient si les bibliothécaires étaient étroitement associés au cercle de développement. Or, en raison des compétences de chaque profil, on constate au sein des communautés une tendance à distinguer les listes et outils collaboratifs de développeurs de ceux des usagers. Cela confirme les bibliothécaires dans un rôle de clients, certes actifs, mais non directement impliqués dans le développement.

L'accomplissement des promesses du libre dépend de trois facteurs :

Le premier est la prise en main des communautés de développement par les bibliothécaires. Il s'agit d' « inventer » les communautés métier. Les communautés

d'usagers doivent se doter, à côté des sociétés de service, de charte de fonctionnement leur permettant de contrôler les développements selon une logique au service non des logiques marchandes ou des performances techniques, mais conformes aux besoins fonctionnels. Cela marque une étape nouvelle dans l'introduction du modèle libre dans les bibliothèques : après l'apprentissage des règles du jeu puis l'identification des nouvelles méthodes projet, les bibliothécaires devront apprendre à gérer activement des communautés développantes.

Cela ne pourra se faire sans le deuxième facteur : une prise de position nouvelle vis-à-vis des compétences fondamentales de la profession. Il est communément admis selon les programmes de formation professionnelle et les référentiels métiers que les compétences informatiques des gestionnaires de l'information se limitent à l'utilisation et la prescription et s'arrêtent aux frontières du développement. Ces frontières implicites devront être repoussées et la profession doit se préoccuper soit d'attirer vers les bibliothèques de jeunes informaticiens, soit d'élaborer des formations plus ambitieuses dans les domaines informatiques.

Le troisième facteur relève des organisations : préserver un pur modèle libre implique de délaissier les comportements opportunistes en quête du seul ROI immédiat pour s'ouvrir sur les communautés. Cela demande de reconsidérer les temps de travail et les missions et d'intégrer la collaboration à la communauté au quotidien des bibliothécaires. Malgré le succès du modèle libre émergent la confiance des entreprises publiques et privées sera-t-elle suffisante pour cette mutation?

6 Bibliographie

- [BER°01] BERGQUIST M., LJUNGBERG J., «The Power of gifts : organizing social relationships in open source communities », *Info systems J*, 11, p.305-320, 2001.
- [BER°05] BERIZZI L., ZWEIFEL C., «le Pingouin Bibliothécaire : les logiciels libres de gestion de bibliothèque», *Ressi*, n°1, janvier 2005.
- [COR°07] CORIS M., « La Culture du don dans la modernité. Les communautés du logiciel libre », *Réseaux*, n°140, p.161-191, 2007.
- [DEM°04] DEMAZIERE D., HORN F. JULLIEN N., « Le Travail des développeurs de logiciels libres : la mobilisation dans des communautés distantes », *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, n° 46, pp. 171-194, 2e semestre 2005.
- [DOU°08] NOONAN D.S., BAKER P.M.A., MOON N.W., Open Source software potential index (OSPI) : development considerations, 30 juin 2008. [en ligne] http://www.redhat.com/f/pdf/OSSI_Research.pdf.
- [IBA°08] IBARRA, D., Les SIGB Open Source : opportunité pour la réinformatisation des bibliothèques ? Le cas du Muséum national d'histoire naturelle, Institut national des techniques de la documentation / CNAM - titre professionnel de niveau I, chef de projet en ingénierie documentaire, 2008.

- [JUL°05] JULLIEN N., ZIMMERMAN J.B., « Peut-on envisager une économie du libre favorable aux nuls », *Cahier de Recherche Marsouin*, n°9, Novembre 2005.
- [LAK°05] LAKHANI K.R., WOLF R.G., « Why Hackers do what they do : understanding motivation ad effort in Free/Open Source Software Project », *Perspective in Free and OpenSource Software*, J. Feller, B. Fitzgerald, S. Hissam, K.R. Lakhani (ed.) MIT PReSS, 2005.
- [MOR°04 (1)] MORIN N., « Pour un SIGB libre », *Biblioacid*, vol.1 n°2-3, p.1-8, 2004 [en ligne] http://www.nicolasmorin.com/BiblioAcid_revue/BAv1n23.pdf.
- [MOR°04 (2)] MORGAN E.L., « Logiciels libres et bibliothèques », *Biblioacid*, vol.1 n°2-3, p.8-14, 2004 [en ligne] http://www.nicolasmorin.com/BiblioAcid_revue/BAv1n23.pdf.
- [MUL°08] MÜLLER T., « Etude comparative des principaux SIGB libres », "*Francophonies et bibliothèques : innovation, changement et réseautage*", Premier congrès mondial de l'Association Internationale Francophone des Bibliothécaires Documentalistes (AIFBD). Montréal, 3-6 Août 2008.
- [OBS°09] OBSERVATOIRE DU LOGICIEL LIBRE, Tendances 2008-2009 du logiciel libre, *Indicateur formation*, 4ème éd., Mars 2009, [en ligne] <http://www.ob2l.com>.
- [PAC°08] PIERRE AUDOIN CONSULTANTS, OBSERVATOIRE PARITAIRE DES METIERS DE L'INGENIERIE, DE L'INFORMATIQUE, DES ETUDES ET DU CONSEIL (OPIIEC), Impact du logiciel libre en France, septembre 2008. [en ligne] http://www.soc-etudes.cgt.fr/e107_files/downloads/dossiers/synthese_etudesmetiers.pdf
- [PIN°03] PINTAT R., « Archives ouvertes et logiciels libres : Une alternative à la subordination des bibliothécaires aux éditeurs numériques ? » *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 48, n°02, 2003.
- [SCO°08] SCOPSI, C., « Introduction des SIGB open source dans les bibliothèques françaises : nouveau paradigme ? », *Traitements et pratiques documentaires . Vers un changement de paradigme?* Actes de la deuxième conférence Document Numérique et Société, CNAM(Paris), Evelyne Broudoux, Ghislaine Chartron (Dir.), Paris, ADBS, p. 51-71, 2008.
- [STA°85] Stallman R., The GNU Manifesto, 1985 [en ligne] <http://www.gnu.org/gnu/manifesto.html>.
- [TOS°09] TOSCA CONSULTANTS, « Bibliothèques – l'équipement informatique en 2008 », *Livres Hebdo*, n° 767, 2009.